NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1999/18*
29 juin 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 4016e séance du Conseil de sécurité, tenue le 25 juin 1999 pour examiner la question intitulée "Admission de nouveaux Membres", le Président du Conseil de sécurité a fait, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

"Au nom des membres du Conseil de sécurité, je tiens à féliciter la République de Kiribati en cette occasion historique.

Le Conseil note avec beaucoup de satisfaction l'engagement solennel qu'a pris la République de Kiribati de se conformer aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et de s'acquitter de toutes les obligations qu'elle contient. Nous nous réjouissons à la perspective d'accueillir, dans un proche avenir, la République de Kiribati parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies et de collaborer étroitement avec ses représentants."

-----

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

99-19246 (F) 290699 290699